

VENTE SUR LICITATION UNE MAISON À USAGE D'HABITATION, dépendance et terrain autour

Sis Commune de SOUSTONS (40140), 3 rue de Majunga

Mise à prix : 150.000 €

Avec faculté de baisse d'un quart
et le cas échéant de moitié à défaut d'enchère

L'adjudication aura lieu le **JEUDI 23 JUN 2022 À 10 H 30**, au Palais de Justice de DAX, Rue des Fusillés.
Une VISITE sera organisée par la SCP GETTE-PENE & ANDRAL, Huissier de Justice à TARTAS, le **MER-
CREDI 8 JUN 2022 DE 14 HEURES À 15 HEURES**.
Aux requêtes, poursuites et diligences de :

1°) Madame Renée DENIS Veuve CAIGNARD, née le 28 mars 1926 à NIEUL (87510), de nationalité fran-
çaise, retraitée, demeurant 14, Hameau de Bourdieu - 33370 TRESSSES et ;

2°) Madame Christine CAIGNARD épouse JOURDAIN, née le 15 août 1957, à PERIGIEUX (24000), de na-
tionalité française, retraitée, demeurant 14, Hameau de Bourdieu - 33370 TRESSSES.

Ayant pour avocat Maître Aurélie VIAL, Avocat au Barreau de DAX, membre de la SELARL VIAL AVOCATS,
demeurant 64 boulevard des Cigales - Bâtiment A - 40130 CAPBRETON, constituée sur la présente poursuite
de vente aux enchères et ses suites ;

Il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur d'un bien immobilier situé sur la Com-
mune de SOUSTONS (40140), 3 rue de Majunga, cadastre Section AC n° 0133, de 0 ha 08 a 80 ca :
- La villa est bâtie sur deux niveaux avec les pièces principales en RDC et des pièces secondaires en étage,
partiellement sous combles, d'une superficie de 264 m².

Elle comporte un garage, une buanderie, une cuisine, un dégagement central, un débarras, une chaufferie,
un bureau, une salle de bain, une chambre, des wc indépendants, une salle à manger et un salon au rez de
chaussée ; puis un dégagement central, quatre débarras, des combles et cinq chambres à l'étage.

L'ensemble est vétuste et inhabité depuis plusieurs années.
Le terrain est propre et entièrement clôturé, côté rue par un mur bahut avec un grillage ajouré, et sur les trois
autres côtés par une clôture grillagée. La dépendance est composée d'un garage et d'un atelier. Son état est
correct.

Cet immeuble est libre de toute occupation et soumis au droit de préemption urbain.
La vente aura lieu sur la mise à prix de 150.000 € avec faculté de baisse d'un quart et le cas échéant de moi-
tié à défaut d'enchères, les enchères ne pouvant être portées que par un avocat inscrit au Barreau du Tribunal
Judiciaire de DAX.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de DAX ou au Cabinet
de l'avocat poursuivant la vente.